

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2018-004

Date de convocation : **9 février 2018**

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le **27 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BLOUIN, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSENAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, JARICOT, GROSSIORD, GAUDIN, ANDREYS, DUMORTIER.

Mme BERTHOLAT

Excusé : M. PERONNET

Secrétaire de séance : M. JARICOT

Objet : Renouvellement des conventions fixant les modalités d'intervention du technicien

Monsieur le Président explique au Comité que les conventions passées avec le syndicat des Eaux de la Région de Millery-Mornant (SIMIMO), le syndicat des eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud, fixant les modalités d'intervention du technicien arrivent à leur terme, et qu'il convient de les renouveler pour l'année 2018.

Participations annuelles : Syndicat Rhône-Sud = 10 000 €
Syndicat Millery-Mornant = 20.39% des dépenses effectivement engagées,
(déduction faite de la participation du syndicat Rhône-Sud).
Syndicat Communay et Région = 22.19% des dépenses effectivement engagées,
(déduction faite de la participation du syndicat Rhône-Sud).

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les conventions à passer avec le syndicat des Eaux de la Région de Millery-Mornant, le Syndicat des Eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud pour fixer les modalités d'intervention du technicien. Ces conventions prennent effet au 01/01/2018 pour une durée d'un an reconductible une fois par tacite reconduction.

Autorise le Président à signer ces conventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président

Daniel JULLIEN



The image shows a blue ink signature of Daniel Jullien over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS', 'MAIRIE DE VAUGNERAY', and '(69670)'. The stamp is partially obscured by the signature.